



PRIX JUSTES, IL FAUDRA ENCORE ATTENDRE...

Déjà 4 mois se sont écoulés depuis le début des manifestations agricoles dans notre pays. À cette époque, nous étions dans la rue, espérant de profonds changements pour un meilleur futur agricole. Avec comme revendication principale la demande de prix justes et la mise en place, dans la loi, de dispositions interdisant la vente à perte.

Suite aux mouvements de protestation des agriculteurs et agricultrices, des réunions avec les décideurs politiques et l'administration se sont mises en place, dont la fameuse « Task Force Agriculture » au niveau fédéral. Enfin, ce sujet crucial était mis tout en haut de l'agenda politique et médiatique, et ce grâce à votre mobilisation ! Une véritable concertation, suivie par différents Ministres, a pu avoir lieu ce qui était inenvisageable il y a encore quelques mois.

Parmi les sujets majeurs discutés dans ces réunions, la FUGEA s'est battue pour une solution concrète : mettre en place un indicateur des coûts de production pour chaque filière et interdire l'achat de produits agricoles sous ces prix de revient (vente à perte).

Malheureusement, après plusieurs mois de négociations, la proposition initiale demandée par le secteur agricole s'est vue fortement diminuée. L'interdiction de vente à perte figure bien dans la nouvelle loi mais elle est reprise dans la "liste grise" des pratiques déloyales et non pas dans la "liste noire". En d'autres mots, la vente à perte n'est toujours pas purement interdite et les acheteurs pourront toujours faire pression sur les producteurs pour acheter leurs produits sous leur coût de revient.

Hormis la FUGEA, tous les syndicats autour de la table (wallons et flamands) ont donné leur aval. « C'est mieux que rien » a-t-on pu entendre de certains...

Effectivement, c'est déjà une (petite) avancée d'inscrire cela dans la loi. Dans les faits, est-ce que les prix payés aux 12.000 agriculteurs et agricultrices wallons augmenteront ? Cette loi ne le garantit pas. La FUGEA se refuse donc à crier à victoire, comme le font certains. Après deux mois de manifestations, c'est une déception de ne pas avoir abouti à une solution plus structurelle. D'autant plus que de nombreux partis avaient fait des propositions de lois sur la vente à perte et qu'un compromis plus ambitieux était atteignable. Les agriculteurs et agricultrices qui ont donné du temps et de l'énergie dans ces mobilisations attendaient un cadre légal fort et contraignant. Mais les ministres compétents ont tranché : la vente à perte ne sera pas interdite.

Notons également que la deuxième revendication au niveau fédéral, à savoir l'interdiction des promotions abusives (de type 1+2 gratuit), n'aura pas non plus une issue heureuse. Les ministres ont décidé d'écouter davantage la fédération de la grande distribution (COMEOS) plutôt que le secteur agricole et aucune décision notable n'aboutira sous cette législature.

D'ici quelques semaines, nous retournerons aux urnes pour élire des partis qui devront former un nouveau gouvernement. Espérons que l'interdiction de la vente à perte sera, cette fois, une priorité de la nouvelle majorité. Dans tous les cas, la FUGEA sera présente, dès le lendemain du résultat des urnes, pour remettre la pression dans ce sens sur nos (nouveaux) décideurs.



Nous attendons un cadre légal fort et contraignant pour garantir des prix justes.